

Compte-rendu affiché le : 12 février 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal et affichage: 30 janvier 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Monsieur Albert COCHET, Maire.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Denis MOSSAZ, Pascale BOSSON, Bérengère ANDRE, Christiane ZAGAGNONI, François ORTEGA, Marguerite GROS, Joël PRUDHOMME, Edith BRUNET Michèle PIDOUX, Laurent CARREZ, Philippe FROQUET.

Excusés : Sophie SELLIER ayant donné procuration à Pascale BOSSON, Sébastien TOUCHARD ayant donné procuration à Bérengère ANDRE.

Secrétaire : Mr Denis MOSSAZ est désigné Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Albert COCHET, Maire de la commune d'Injoux-Génissiat, pour procéder à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour l'établissement d'une nouvelle convention avec le Département relative au fonctionnement de la bibliothèque. Le conseil donne son accord.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du dernier conseil en date du 8 janvier 2018 est approuvé.

1 – Convention relative au fonctionnement de la bibliothèque

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat présenté par le département pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

En juillet 2017, le Département a adopté un nouveau plan de développement des bibliothèques et décidé d'actualiser les modalités de partenariat avec les collectivités en vue du développement de la lecture publique sur le territoire. Le conseil approuve unanimement ce projet qui fixe les conditions de partenariat et confirme la dotation financière allouée à la bibliothèque.

2 – Réhabilitation du groupe scolaire – attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 5 février 2018 pour attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre lancé par procédure concurrentielle avec négociation le 28 juillet. Le groupe de travail, assisté de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain a analysé les offres et reçu les 3 candidats retenus pour les entendre présenter leur projet. Une nouvelle phase de négociation a eu lieu suite à la décision du conseil en date du 8 janvier. Après avoir entendu l'avis du groupe de travail et de l'assistance à maître d'ouvrage, la CAO a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement mené par INSOLITES Architectures. Le conseil valide sa décision et autorise le maire à signer le marché et à verser la prime dans son intégralité aux candidats non retenus.

3 – Avis du Conseil Municipal sur le dossier des Hydroliennes

L'enquête publique relative au projet d'installation et exploitation d'une ferme pilote d'hydroliennes fluviales dans le Rhône à l'aval du barrage de Génissiat, s'est terminée samedi 3 février. Peu d'observations du public ont été déposées sur le registre. Le conseil dispose, lui, de 15 jours à la clôture de l'enquête pour donner son avis sur le projet.

Mrs Mossaz et Prudhomme, intéressés, se retirent du débat et du vote. Le conseil donne un avis favorable à 11 voix pour et 2 contre au projet sous réserve d'observations liées au dispositif d'ancrage des barges, à l'installation de câbles en aérien pour l'évacuation d'énergie et à la nécessité de prendre en compte les arrêtés de limitation de tonnage des poids lourds dans la traversée de Génissiat et sur les voies départementales de l'Ain et de la Haute Savoie.

4 – Rythmes scolaires : proposition de retour à la semaine de 4 jours :

Une consultation a été réalisée dans les communes du territoire de la communauté de Communes qui étaient restées sur l'ancien rythme à la rentrée de septembre 2017. Le but était de recueillir les avis des parents et enseignants sur le maintien de la semaine à 4.5 jours ou le retour aux anciens rythmes scolaires. Une large volonté de retour à 4 jours a émergé dans les autres collectivités. De même, à Injoux-Génissiat, le conseil d'école s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours, au vu du bilan de la consultation qui faisait ressortir 86 personnes favorables sur 21 non favorables.

L'autorité compétente pour délivrer la dérogation étant l'Inspection académique, une délibération du Conseil municipal est prise à l'unanimité pour valider la décision du Conseil d'école et déposer la demande de retour à 4 jours.

Départ de Bérengère André à 19h50.

5 – Achat d'une bande de terrain le long du Chemin des Fontanettes à Chaix

La commune se porte acquéreur d'une bande de terrain le long du chemin des Fontanettes à Chaix pour régulariser l'emprise de la voie. Mme Judite Mort, propriétaire, a donné son accord pour vendre à la collectivité les 133 m² que constituent les deux parcelles section B n° 1755 et 1758 pour un montant global de 1 500 €. Le conseil autorise le maire à signer l'acte notarié.

6 – Avenant au bail commercial du café-restaurant

La société SARL Génissiat souhaite louer le logement à l'étage du restaurant et charge le notaire d'établir un avenant au bail commercial. Le montant du loyer sera inchangé, soit 250 € mensuels hors taxes.

7 – Création d'un emploi administratif

Un poste administratif, polyvalent à prédominance comptable, est créé pour 28 heures par semaine à compter d'avril 2018 afin de compléter les effectifs au départ de la secrétaire générale en juillet 2018. Le tableau des emplois permanents est modifié en ce sens. Ce poste est créé en complément de ceux existants. Les postes vacants après le départ de Mme Rolandez seront supprimés par la suite.

8 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CCPB

Depuis l'instauration au 1^{er} janvier 2017 du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, la commune bénéficie du versement d'une attribution de compensation dont le montant est égal à la somme des produits économiques transférés (CFE, CVAE, TASCOM, IFR, ...) et perçus par la commune l'année précédant celle de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, diminué du coût net des charges transférées par la commune. Ces transferts de charges font l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges dont le rapport a été approuvé au Conseil communautaire du 10/01/18

Pour l'année 2018, il est tenu compte des charges transférées au titre du Fonds de Solidarité Logement et des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours, payées par la CCPB et donc à déduire de l'attribution annuelle (- 30 346 €). Le conseil approuve ce rapport.

9 – Création d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics par le Département

Le département propose aux acheteurs du département un accès à une plateforme de dématérialisation unique pour la consultation et le dépôt des pièces des marchés publics qui sera mise à disposition gratuitement. Le conseil accepte d'adhérer à la fin du contrat en cours avec le groupement de la CCPB.

10 – Compte rendu des délégations du maire

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations : Signature de la mission Sécurité santé du chantier des travaux de protection des sources avec la société DEKRA le 24/11/2017 pour 2 343 €, Commande du plan des points de défense incendie à la Société SCERCL pour 1 680 €, Convention de maintenance du logiciel de recensement des jeunes à la Société ADIC pour 36 € annuels, Signature du bail commercial pour l'exploitation du café-restaurant avec la SARL Génissiat le 28/12/2017.

11 - Questions diverses : néant

La prochaine date de réunion du conseil municipal est fixée au 19 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h20.

Le Maire, Albert COCHET

